

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE VAUCLUSE

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Communauté de Communes  
Sud Luberon

Séance du 3 juillet 2025

Date de convocation : 24 juin 2025  
Date d'affichage : 24 juin 2025

Nombre de membres :  
Afférents au Conseil Communautaire : 41  
En exercice : 41  
Qui ont pris part à la délibération : 22  
Nombre de voix exprimé : 33

L'an deux mille vingt-cinq et le trois juillet,

À dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Communautaire de cette Communauté de Communes, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la commune de Beaumont de Pertuis, sous la présidence de Monsieur Robert TCHOBDRÉNOVITCH, Président,

**Objet de la délibération n°2025-074  
Demande d'intervention de l'EPF PACA sur la commune de La Tour d'Aigues**

Rapporteur : Robert TCHOBDRÉNOVITCH

**Présents :**

Robert TCHOBDRÉNOVITCH, Geneviève JEAN, Jean-Marc BRABANT, Catherine SERRA, Rose-Marie DUMONTIER, Jacques NATTA, Séverine MAUGAN-CURNIER, Alain GOUIRAND, Alain DE VILLEBONNE, Mylène GARCIN, Josiane PANATTONI, Marc DUVAL, Valérie GRANGE, Marc JAUBERT, Alain GUEYDON, Jacques DECUIGNIERES, Nathalie LEBOUC, Jean-Luc BOREL, Mariane DOMEIZEL, Franck LAROCHE, Richard ROUZET, Jean-Paul GROUILLER.

**Procurations :**

Karine MOURET donne procuration à Jean-Marc BRABANT,  
Emma LEON donne procuration à Jacques DECUIGNIERES,  
Joëlle RICHAUD donne procuration à Franck LAROCHE,  
Jean-Louis ROBERT donne procuration à Richard ROUZET,  
Gregory RISBOURG donne procuration à Geneviève JEAN,  
Emilie BASTIE donne procuration à Valérie GRANGE,  
Samantha KHALIZOFF donne procuration à Alain GUEYDON,  
Nicolas SALERNO donne procuration à Séverine MAUGAN-CURNIER,  
Pierre AUBOIS donne procuration à Rose-Marie DUMONTIER,  
Bernadette VITALE donne procuration à Robert TCHOBDRÉNOVITCH,  
Josianne MAURIN donne procuration à Catherine SERRA

**Absents et excusés :**

Géraud DE SABRAN PONTEVES, Philippe EGG, Eve MAUREL, Anne-Marie DAUPHIN, François BONNET, Céline ALARCON, Romain BRETTE, Serge ROBIN

Madame Josiane PANATTONI est nommée secrétaire de séance

Vu le code général des collectivités territoriales,  
Vu la délibération n°2024-121 du 19 décembre 2024 approuvant la convention multisites n°3 avec l'Etablissement Public Foncier PACA,  
Vu la convention multi-sites avec l'EPF PACA précitée, signée et notamment son article 14,  
Vu les statuts de la Communauté de communes Sud Luberon (COTELUB),  
Vu la demande de la commune de La Tour d'Aigues en date du 1 avril 2025,  
Vu l'avis des Domaines en date du 16 mai 2025,

Considérant ce qui suit :

En 2024, la Communauté de communes Sud Luberon a signé une convention avec l'Etablissement Public foncier (EPF) PACA, dite « multi-sites ». Cette convention confie à EPF une mission d'acquisition foncière et de portage de biens.

Dans le cadre de sa politique de revitalisation du cœur du village, la commune de La Tour d'Aigues sollicite la Communauté de communes Sud Luberon en vue de l'acquisition de la parcelle cadastrée H346, d'une superficie de 14 m<sup>2</sup>, sise 32 rue Urtis à La Tour d'Aigues.

Le service des Domaines en date du 26 mai 2025, a estimé la valeur dudit bien à 40 000,00 €.  
La commune de la Tour d'Aigues et le propriétaire dudit bien ont négocié un prix d'achat à 30 000,00 €.  
Compte-tenu de cet échange, le prix de l'acquisition retenu sera de 30 000,00 €.

Le conseil communautaire ouï cet exposé et après en avoir délibéré, décide :

- **De donner** l'accord de la Communauté de communes Sud Luberon, sur l'acquisition, par EPF PACA, de la parcelle H346, d'une superficie de 14 m<sup>2</sup>, sise 32 rue Urtis, 84240 La Tour d'Aigues, pour un montant de 30 000,00 €,
- **D'autoriser** Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à réaliser toutes démarches et signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré, les jours mois et an susdits

La délibération est adoptée à l'unanimité

La Secrétaire de séance  
Josiane PANATTONI

